



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL du 15 MARS 2016

Conformément à l'article L2121 alinéa 25 du C.G.C.T.

L'AN DEUX MILLE SEIZE, LE QUINZE MARS, à 19h00

Le Conseil Municipal de la commune de Verneuil-en-Halatte, dûment convoqué par Monsieur le Maire, par lettre en date du 09 mars 2016, s'est réuni en Mairie, sous la présidence de Monsieur Christian MASSAUX, Maire, pour délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour.

Présents :

Mr. MASSAUX, Maire

Mr LAHAYE - Mme LAULAGNET - Mme PAPI - Mr VAN GEERSDAËLE - Mme THERESINE - Mr KELLNER -
Mme ZAREMBA - Mr LAMOUR, **Adjoins au Maire**

Mme COCU - Mme PARENT - Mr SAROUILLE - Mr MARCEL (à partir du point N°2016/013) - Mme PELTIER -
Mr LEBAILLIF - Mme FUENTES - Mr LENAIN - Mme GEINDREAU - Mme LEGRAND - Mr CHALLIER, **Conseillers Municipaux**

Pouvoirs : Daniel BOULANGER (*pouvoir à Mr LAMOUR*) - Emmanuelle MAILLOT (*pouvoir à Mr KELLNER*) -
Stéphanie GUILBERT (*pouvoir à Mr LEBAILLIF*) - Marilyn CZEKAJ (*pouvoir à Mme LAULAGNET*) -
Fabien LORTHIOIS (*pouvoir à Mme GEINDREAU*)

Absent : Mr MARCEL (jusqu'au point N°2016/012) - Mme COPIE

Excusé : Guy MONNOYEUR

Formant la majorité des membres en exercice.

Monsieur le Maire procède à l'appel nominatif.

Secrétaire de séance : Madame Françoise PARENT

Franceline LEGRAND demande que le document qui a été projeté lors du dernier conseil municipal soit annexé au présent compte rendu.

Xavier GRUET informe que ce dernier est intégralement consultable sur le site Internet de la ville.

Christian MASSAUX dit qu'il pourrait être annexé, mais pour quel avantage ?

Franceline LEGRAND répond que c'est pour que l'on puisse voir exactement ce qui a été projeté.

Claudine LAULAGNET confirme que sur le site internet se trouvent tous les procès verbaux des conseils municipaux.

Corinne GEINDREAU dit qu'il y a quelques erreurs d'orthographe et de syntaxe dans le compte rendu et demande que cela soit corrigé.

Christian MASSAUX lui demande de les énumérer.

Corinne GEINDREAU indique les pages dans le paragraphe des propos de Fabien Lorthiois.

Christian MASSAUX affirme que ce qui est écrit correspond exactement aux phrases qui sont sur l'enregistrement de la séance.

Corinne GEINDREAU indique que page 21, Fabien Lorthiois lorsqu'il parle au début, il y a quelques écarts, il manque un « se », et aussi « il est de savoir », ce n'est pas français.

Christian MASSAUX lui répond qu'il est possible de venir écouter la bande sonore. Il précise qu'il y a quelques années les procès-verbaux se réalisaient différemment, sous forme de résumé, mais il y a eu quelques contestations. Il a donc été pris la décision de transcrire exactement ce qui a été dit.

Le compte rendu de la séance du 17 février 2016 est approuvé à l'unanimité

Monsieur le Maire rend compte des décisions qu'il a été amené à prendre en vertu de la délégation accordée par le Conseil Municipal, conformément à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Registre des décisions - Année 2016

N° Décision	Date	Thème	Affaires
07/2016	02/03/2016	Annulée	
08/2016	02/03/2016	Affaires financières	Demande de subvention auprès de l'Etat dans le cadre fonds de soutien à l'investissement public local au taux le plus élevé possible pour le projet de réfection du hall d'entrée de l'Hôtel de Ville.
09/2016	02/03/2016	Affaires financières	Demande de subvention auprès de l'Etat dans le cadre de la DETR et du fonds de soutien à l'investissement public local au taux le plus élevé possible pour l'aménagement du cimetière de la Ville.
10/2016	02/03/2016	Affaires financières	Demande de subvention auprès de l'Etat dans le cadre de la DETR au taux le plus élevé possible pour le projet de réfection du hall d'entrée de l'Hôtel de Ville.
11/2016	02/03/2016	Affaires financières	Demande de subvention auprès de l'état dans le cadre du fonds de soutien à l'investissement public local au taux le plus élevé possible pour la création d'un nouveau réseau d'assainissement E.U. qui accompagnera la création d'un lotissement de 17 maisons et de 14 logements sociaux voirie Jeannette.

Robert LAHAYE, avant de passer à l'ordre du jour, explique que dans la continuité de ce qui a été dit au sujet de l'intervention de Fabien LORTHIOIS, il souhaite apporter des réponses aux questions qui ont été posées le 17 février.

Il rappelle que le règlement intérieur du Conseil Municipal prévoit, lorsqu'il y a des questions, qu'elles soient envoyées par écrit avant la séance. De ce fait, il a effectivement le temps de préparer les réponses et pour ceux qui lisent les comptes rendus de conseils municipaux, ils peuvent avoir simultanément la question et la réponse.

La première question était de savoir quelles sont les dépenses de fonctionnement qui ont augmenté en 2015 : ce ne sont que les charges de personnel qui ont progressé de 3 % ; ceci en raison des mesures exogènes du recrutement obligatoire des agents recenseurs, du service périscolaire et le personnel mis en place pour la réforme des rythmes scolaires.

Hormis les opérations d'ordre, qui comme vous le savez ne sont pas des opérations qui amènent des mouvements financiers et les charges exceptionnelles, toutes les autres charges ont baissé par rapport au compte administratif 2014. Pourquoi est-il annoncé dans le diaporama que les charges de personnel sont en baisse alors que dans la note explicative il est écrit qu'elles sont en hausse de 3 % ? Ce qui est écrit dans le diaporama, on l'a évidemment regardé, c'est que l'ensemble des charges sont en baisse de 1,74%, mais il est indiqué dans le diaporama que les charges de personnel progressent de 3 %, donc c'est bien ce qui a été dit.

Le deuxième point concernait la taxe sur les logements vacants qui aurait rapporté 120 000 €. Là, il y a une petite confusion, ce n'est pas 120 000 € de recettes ; il ne faut pas confondre ces 120 000 € de bases qui vont amener en réalité une recette supplémentaire de 14 268 €. Pour ces 120 000 €, nous n'avons pas dit que c'était une recette mais 120 000 € de bases fiscales.

La question suivante était une question sur l'impact d'un tarif extérieur dans les cantines, le tarif extérieur est de 6€ et il a été mis en place en septembre 2014. Il se rapproche du prix coûtant qui est à un peu plus de 7€. Sachant que dans ce coût, il y a le temps d'encadrement méridien et ceci montre bien que la commune à un prix très faible qui est demandé aux Vernoliens, c'est-à-dire 3,78€. Il n'y a qu'une famille qui paye le tarif extérieur.

Ensuite, c'était la taxe sur les locations de matériel ; il est rappelé que c'est un tarif de location, ce n'est pas une taxe, et cela concerne les collectivités et organismes qui sont hors de la CCPOH ; cela ne concerne pas les Vernoliens et cela permet d'amortir le matériel.

Le point suivant est que « ce n'est pas parce que l'on augmente les taux que les impôts n'augmentent pas ». Il faut savoir que la progression liée aux trois taxes locales pour 2016 sera la conséquence des décisions de l'Etat qui a augmenté de 1 % les bases fiscales pour tout le monde alors que l'inflation était à zéro. Il est rappelé que les taux des trois taxes locales dites « ménage » n'ont pas augmenté depuis 2010 et que ces taux ont été approuvés à l'unanimité depuis 2011. Les autres tarifs qui augmentent sont des tarifs d'utilisation de services, ce ne sont pas des taux. Les impôts locaux s'appliquent à tous les habitants, les services s'appliquent uniquement à ceux qui utilisent le service.

AFFAIRES FINANCIÈRES

2016/04 Compte de gestion 2015 – Budget annexe : Régie de transport

Après s'être fait présenter le Budget Primitif de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le Compte de Gestion dressé par le comptable public accompagné des états de développements des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le comptable public a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015 ;

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité déclare que le **Compte de gestion 2015 « Régie de Transport »** dressé par le Receveur, visé et certifié par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

2016/05 Compte Administratif 2015 « Régie de transport »

Suite à la présentation du Compte Administratif 2015 « Régie de transport » et du tableau des résultats ci-dessous :

Libellés	Exploitation		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou	Recettes ou	Dépenses ou	Recettes ou	Dépenses ou	Recettes ou
	déficits	excédents	déficits	excédents	déficits	excédents
Résultats Reportés		25 937,70 €		140 216,68 €		166 154,38 €
Opérations de l'exercice	105 856,19 €	118 701,18 €	14 195,57 €	20 297,50 €	120 051,76 €	138 998,68 €
Résultats de l'exercice		12 844,99 €		6 101,93 €		18 946,92 €
Résultats de clôture		38 782,69 €		146 318,61 €		185 101,30 €
Restes à réaliser						
Solde des Restes à Réaliser						
Résultats définitifs		38 782,69 €		146 318,61 €		185 101,30 €

Après l'avis favorable de la commission des finances du 9 mars 2016,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur LAHAYE, Monsieur le Maire ayant quitté la séance, à l'unanimité, approuve le **Compte Administratif 2015 « Régie de transport »** :

- 1) Le résultat de clôture de la section d'exploitation s'élève à **+38 782,69 €**
- 2) Le résultat de clôture de la section d'investissement est de **+146 318,61 €**

2016/06 Compte Administratif 2015 « Régie de transport » - Affectation du résultat d'exploitation

Après avoir approuvé le Compte Administratif « Régie de transport » 2015 constatant les résultats comptables, et conformément à l'instruction comptable M43, il convient d'affecter l'excédent d'exploitation 2015.

Compte tenu des résultats de l'exercice 2015 qui sont caractérisés par :

- un résultat de clôture de la section d'exploitation de 38 782,69 €
- un résultat de clôture d'investissement de 146 318,61 €

Après l'avis favorable de la commission des finances du 9 mars 2016,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'affecter l'excédent d'exploitation de l'exercice 2015, soit 38 782,69 € de la manière suivante :

- Inscription de **38 782,69 €** en section d'exploitation au Budget Primitif 2016
– R002 – Résultat reporté.

2016/07 Budget Primitif 2016 « Régie de transport »

Le projet de Budget Primitif « Régie de transport » de l'exercice **2016**, conforme à l'instruction M43, s'élève dans sa globalité à **283 884,86 €**. Il s'équilibre comme suit :

SECTION D'INVESTISSEMENT

RECETTES **163 884,86 €**

Dont :

Résultat antérieur reporté 146 318,61 €

Recettes d'ordre *17 566,25 €*

DEPENSES **163 884,86 €**

Dont :

Immobilisations corporelles 163 884,86 €

(dont acquisition d'un véhicule 9 places 15K€)

SECTION D'EXPLOITATION

RECETTES **120 000 €**

Dont :

Résultat antérieur reporté 38 782,69 €

Recettes réelles 81 217,31 €

DEPENSES **120 000 €**

Dont :

Dépenses réelles 102 433,75 €

Dépenses d'ordre : *17 566,25 €*

(Amortissements véhicule : 17 566,25 €)

Après l'avis favorable de la commission des finances du 9 mars 2016,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité, par 20 voix « pour », et 4 « abstentions » adopte le **Budget Primitif 2016 « Régie de Transport »** et ses annexes, étant précisé que le vote est réalisé par chapitre tant en fonctionnement qu'en investissement.

4 « abstentions »

Mmes GEINDREAU – LEGRAND

Mrs LORTHIOIS (*par pouvoir à Mme GEINDREAU*) – Mr CHALLIER

2016/08 Compte de Gestion 2015 « Assainissement »

Après s'être fait présenter le Budget Primitif de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le Compte de Gestion dressé par le comptable public accompagné des états de

développements des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le comptable public a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015 ;

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, déclare que le **Compte de gestion 2015 « Assainissement »** dressé par le Receveur, visé et certifié par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

2016/09 Compte Administratif 2015 « Assainissement »

Suite à la présentation du Compte Administratif 2015 « Assainissement » et du tableau des résultats ci-dessous :

Libellés	Exploitation		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou	Recettes ou	Dépenses ou	Recettes ou	Dépenses ou	Recettes ou
	déficits	excédents	déficits	excédents	déficits	excédents
Résultats Reportés		9 180,15 €		785 721,23€		794 901,38 €
Opérations de l'exercice	160 792,12 €	146 105,07 €	15 233,40 €	167 981,32€	176 025,52€	314 086,39 €
Résultats de l'exercice	14 687,05 €			152 747,92€		138 060,87 €
Résultats de clôture	5 506,90 €			938 469,15€		932 962,25 €
Restes à réaliser			163 085,10 €	34 581,12€		
Solde des Restes à Réaliser			128 503,98€		128 503,98€	
Résultats définitifs	5 506,90 €			809 965,17€		804 458,27 €

Après l'avis favorable de la commission des finances du 9 mars 2016,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur LAHAYE, Monsieur le Maire ayant quitté la séance, à l'unanimité, approuve le **Compte Administratif 2015 « Assainissement »** :

- 1) Le résultat de clôture de la section d'exploitation s'élève à **-5 506,90 €**
- 2) Le résultat de clôture de la section d'investissement est de **+938 469,15 €**
- 3) Le Conseil Municipal prend acte des restes à réaliser : 163 085,10 € en dépenses et 34 581,12€ en recettes soit un solde des restes à réaliser de 128 503,98€.

2016/10 Compte Administratif 2015 « Assainissement » - Affectation du résultat d'exploitation

Après avoir approuvé le Compte Administratif « Assainissement » 2015 constatant les résultats comptables, et conformément à l'instruction comptable M49, il convient d'affecter le résultat d'exploitation 2015.

Compte tenu des résultats de l'exercice 2015 qui sont caractérisés par :

- un résultat de clôture de la section d'exploitation de -5 506,90 €
- un résultat de clôture d'investissement de 938 469,15 €

Après l'avis favorable de la commission des finances du 9 mars 2016,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'affecter le déficit d'exploitation de l'exercice 2015, soit 5 506,90 € de la manière suivante :

- Inscription de **5 506,90 €** en section d'exploitation au Budget Primitif 2016
– D002 – Résultat reporté.

2016/11 Budget primitif 2016 « Assainissement »

Le projet de Budget Primitif « Assainissement » de l'exercice **2016**, conforme à l'instruction M49, s'élève dans sa globalité à **1 316 723,63 €**. Il s'équilibre comme suit :

SECTION D'INVESTISSEMENT

RECETTES **1 137 723,63 €**

Dont :

Résultat antérieur reporté	938 469,15 €
<i>Recettes d'ordre (Amortissements travaux)</i>	<i>164 673,36 €</i>
<i>Subvention DETR</i>	<i>34 581,12 €</i>

DEPENSES **1 137 723,63 €**

Dont :

Immobilisations incorporelles	29 723,63 €
Immobilisations corporelles	1 099 955,79 €
<i>Dépenses d'ordre (Amortissements subventions)</i>	<i>8 044,21 €</i>

SECTION D'EXPLOITATION

RECETTES **179 000 €**

Dont :

Recettes réelles	170 955,79 €
<i>Recettes d'ordre (Amortissements)</i>	<i>8 044,21 €</i>

DEPENSES **179 000 €**

Dont :

Résultat antérieur reporté	5 506,90 €
Dépenses réelles	8 819,74 €
<i>Dépenses d'ordre (Amortissement)</i>	<i>164 673,36 €</i>

Après l'avis favorable de la commission des finances du 9 mars 2016,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité, par 20 voix « pour », et 4 « abstentions », adopte le **Budget Primitif « Assainissement » 2016** et ses annexes, étant précisé que le vote est réalisé par chapitre tant en fonctionnement qu'en investissement.

4 « abstentions »

Mmes GEINDREAU – LEGRAND

Mrs LORTHIOIS (*par pouvoir à Mme GEINDREAU*) – Mr CHALLIER

2016/12 Compte de Gestion 2015 « Eau potable »

Après s'être fait présenter le Budget Primitif de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le Compte de Gestion dressé par le comptable public accompagné des états de développements des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le comptable public a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015 ;

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, déclare que le **Compte de gestion 2015 « Eau Potable »** dressé par le Receveur, visé et certifié par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

2016/13 Compte Administratif 2015 « Eau potable »

Suite à la présentation du Compte Administratif 2015 « Eau potable » et du tableau des résultats ci-dessous :

Libellés	Exploitation		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats Reportés		33 310,67 €		502 224,58€		535 535,25 €
Opérations de l'exercice	144 698,61 €	187 865,70 €	12 380,32 €	91 789,35 €	157 078,93€	279 655 ,05 €
Résultats de l'exercice		43 167,09 €		79 409,03 €		122 576,12 €
Résultats de clôture		76 477,76 €		581 633,61€		658 111,37 €
Restes à réaliser						
Solde des Restes à Réaliser						
Résultats définitifs		76 477,76 €		581 633,61€		658 111,37 €

Après l'avis favorable de la commission des finances du 9 mars 2016,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur LAHAYE, Monsieur le Maire ayant quitté la séance, à l'unanimité, approuve le **Compte Administratif 2015 «Eau potable»** :

- 1) Le résultat de clôture de la section d'exploitation s'élève à **+76 477,76 €**
- 2) Le résultat de clôture de la section d'investissement est de **+581 633,61 €**

2016/14 Compte Administratif 2015 « Eau potable » - Affectation du résultat d'exploitation

Après avoir approuvé le Compte Administratif « Eau potable » 2015 constatant les résultats comptables, et conformément à l'instruction comptable M49, il convient d'affecter l'excédent d'exploitation 2015.

Compte tenu des résultats de l'exercice 2015 qui sont caractérisés par :

- un résultat de clôture de la section d'exploitation de +76 477,76 €
- un résultat de clôture d'investissement de +581 633,61 €

Après l'avis favorable de la commission des finances du 9 mars 2016,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'affecter l'excédent d'exploitation de l'exercice 2015, soit 76 477,76 € de la manière suivante :

- Inscription de **76 477,76 €** en section d'exploitation au Budget Primitif 2016
– R002 – Résultat reporté.

2016/15 Budget primitif 2016 « Eau potable »

Le projet de Budget Primitif « Eau potable » de l'exercice **2016**, conforme à l'instruction M49, s'élève dans sa globalité à **791 889,86 €**. Il s'équilibre comme suit :

SECTION D'INVESTISSEMENT

RECETTES **667 889,86 €**

Dont :

Résultat antérieur reporté 581 633,61 €

Recettes d'ordre *86 256,25 €*

(Amortissements travaux)

DEPENSES **667 889,86 €**

Dont :

Dépenses réelles 662 677,85 €

Dépenses d'ordre *5 212,01 €*

(Amortissements subventions)

SECTION D'EXPLOITATION

RECETTES **124 000,00 €**

Dont :

Résultat antérieur reporté 76 477,76 €

Recettes réelles 42 310,23 €

Recettes d'ordre (Amortissements) *5 212,01 €*

DEPENSES **124 000,00 €**

Dont :

Dépenses réelles 37 743,75 €

Dépenses d'ordre (Amortissements) *86 256,25 €*

Après l'avis favorable de la commission des finances du 9 mars 2016,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité, par 21 voix « pour », et 4 « abstentions », adopte le **Budget Primitif « Eau Potable » 2016** et ses annexes, étant précisé que le vote est réalisé par chapitre tant en fonctionnement qu'en investissement.

4 « abstentions »

Mmes GEINDREAU – LEGRAND

Mrs LORTHIOIS (*par pouvoir à Mme GEINDREAU*) – Mr CHALLIER

2016/16 Compte de Gestion 2015 « Ville »

Après s'être fait présenter le Budget Primitif de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le Compte de Gestion dressé par le comptable public accompagné des états de développements des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le comptable public a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;
Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015.

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, déclare que le **Compte de gestion 2015 « Ville »** dressé par le Receveur, visé et certifié par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

2016/17 Compte Administratif 2015 « Ville »

Note de présentation du compte administratif 2015

Le compte administratif rapproche les prévisions ou autorisations inscrites au budget (au niveau du chapitre) des réalisations effectives en dépenses (mandats) et en recettes (titres).

Il présente les résultats comptables de l'exercice et est soumis, par l'ordonnateur, pour approbation, à l'assemblée délibérante, qui l'arrête définitivement par un vote avant le 30 juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice.

Ainsi, le résultat excédentaire de la section de fonctionnement dégagé au titre de l'exercice clos, cumulé avec le résultat antérieur reporté, est affecté en totalité dès la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif et, dans tous les cas, avant la clôture de l'exercice suivant.

La délibération d'affectation prise par l'assemblée délibérante est produite à l'appui de la décision budgétaire de reprise de ce résultat.

Concernant le résultat déficitaire de la section de fonctionnement, le besoin de financement ou l'excédent de la section d'investissement sont aussi repris en totalité dès la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif avec le compte de gestion du receveur, qui est un document de synthèse qui rassemble tous les comptes mouvementés au cours de l'exercice, accompagné des pièces justificatives correspondantes.

A Verneuil-en-Halatte, l'année 2015 s'est écoulée dans un contexte de nouvelles recherches d'économies par souci de bonne gestion et pour compenser la baisse des ressources provenant de l'Etat qui s'est traduite par une inflexion de 23% de la dotation globale de fonctionnement 2015 par rapport à 2014 (303K€ contre 393K€).

I. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

- Les recettes réelles de fonctionnement baissent de 1,39% par rapport au CA 2014 en raison de la baisse des dotations de l'Etat (-91K€). Leur taux de réalisation par rapport au budget primitif 2015 est légèrement supérieur à 100% (hors cessions).
- Les dépenses réelles de fonctionnement sont en baisse d'environ 1,74% par rapport au CA 2014. Leur taux de réalisation par rapport au budget primitif est de 74,71%.
- Le résultat de fonctionnement de l'exercice est plus important que celui de l'année 2014 (847 K€ contre 808 K€) et permettra de couvrir sans difficulté le besoin de financement en investissement.
- Le résultat de clôture de 2015 passe de 1 477K€ en 2014 à 1 681K€ en 2015.
- L'épargne brute représente 1 034 K€ (identique à 2014) et l'épargne nette à 702 K€ contre 717 K€ en 2014 ;
- Le taux d'épargne brute passe de 20,18% à 20,47% (hors cessions). L'autofinancement net s'établit à 702K€ ; il aurait été de 793K€ sans baisse de la DGF entre 2014 et 2015.
- Les dépenses globales d'équipement sont réalisées à hauteur de 48,6% du prévu (BP+DM). Les dépenses reportées sont relativement importantes et s'élèvent à 344K€ et les recettes à 172K€ en raison des travaux du bâtiment de l'allée du marais.
- Le besoin global de financement sera de l'ordre de 666K€ en 2015 contre 643K€ en 2014.

1. Section de fonctionnement : les dépenses

Sens	Section	Chapitre	BP 2015	CA 2015
Dépense	Fonctionnement	011-Charges à caractère général	1 350 000,00 €	1 042 895,60 €
Dépense	Fonctionnement	012-Charges de personnel et frais assimilés	2 250 000,00 €	2 124 278,46 €
Dépense	Fonctionnement	014-Atténuations de produits	60 000,00 €	39 179,00 €
Dépense	Fonctionnement	023-Virement à la section d'investissement	1 087 000,00 €	0,00 €
Dépense	Fonctionnement	042-Op d'ordre de transfert entre sections	198 138,55 €	480 222,96 €
Dépense	Fonctionnement	65-Autres charges de gestion courante	710 000,00 €	627 311,41 €
Dépense	Fonctionnement	66-Charges financières	188 789,13 €	180 526,22 €
Dépense	Fonctionnement	67-Charges exceptionnelles	43 072,32 €	4 166,13 €
Dépense	Fonctionnement	Total	5 887 000,00	4 498 579,78

2. Section de fonctionnement : les recettes

Sens	Section	Chapitre	BP 2015	CA 2015
Recette	Fonctionnement	Résultat de fonctionnement reporté	834 146,43 €	0,00 €
Recette	Fonctionnement	013-Atténuations de charges	75 000,00 €	56 559,16 €
Recette	Fonctionnement	042-Op d'ordre de transfert entre sections	0,00 €	11 611,45 €
Recette	Fonctionnement	70-Produits des services	300 000,00 €	296 777,16 €
Recette	Fonctionnement	73-Impôts et taxes	4 082 358,00 €	4 088 114,49 €
Recette	Fonctionnement	74-Dotations, subventions et participations	461 596,00 €	441 385,98 €
Recette	Fonctionnement	75-Autres produits de gestion courante	132 750,00 €	153 511,51 €
Recette	Fonctionnement	76-Produits financiers	0,00 €	9,86 €
Recette	Fonctionnement	77-Produits exceptionnels	1 149,57 €	298 129,31 €
Recette	Fonctionnement	Total	5 887 000,00	5 346 098,92

3. Section de fonctionnement : les résultats

	dépenses ou déficit	recettes ou excédents
Résultats reportés		834 146,43
Opérations de l'exercice	4 498 579,78	5 346 098,92
Résultats de l'exercice 2015		847 519,14
Résultats de clôture		1 681 665,57
Restes à réaliser		
Solde des restes à réaliser		
Résultats définitifs		1 681 665,57

II. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

La ville s'est désendettée de 909 € chaque jour (contre 869 €/jour en 2014) après avoir souscrit, jusqu'en 2011, des emprunts pour financer les investissements qui préparent l'avenir (construction des tennis, acquisitions immobilières et foncières).

Aucun emprunt nouveau n'a été levé depuis.

La dette par habitant se rapproche du niveau moyen de la strate et elle devrait l'atteindre vers la fin 2017.

Les dépenses réelles d'investissement (comptes 16 -20 – 21- 23- 27) sont réalisées en 2015 à hauteur de 61,76% du prévu (2 046 K€). Avec le report des dépenses engagées (opération allée du marais, le taux de réalisation passerait à 78,5%.

Les dépenses engagées et à reporter au BP2016 s'élèvent à 344 K€.

Les recettes réelles d'investissement (comptes 10 - 13 - 16 et 27) sont réalisées à 82,27% par rapport au prévu (1 129 K€ hors cessions et opérations patrimoniales).

Les recettes reportées au budget primitif 2016 s'élèvent à 172 K€.

Le besoin de financement sera couvert par une partie du résultat de clôture de fonctionnement.

1. Section d'investissement : les dépenses

Sens	Section	Chapitre	BP et DM 2015	CA 2015
Dépense	Investissement	001-Solde de la section invest. reporté	628 294,91 €	0,00 €
Dépense	Investissement	040-Op d'ordre de transfert entre sections	11 611,45 €	11 611,45 €
Dépense	Investissement	041-Opérations patrimoniales	65 319,83 €	63 309,71 €
Dépense	Investissement	16-Emprunts et dettes assimilées	331 756,57 €	331 756,57 €
Dépense	Investissement	20-Immobilisations incorporelles	138 188,20 €	18 169,14 €
Dépense	Investissement	21-Immobilisations corporelles	822 829,04 €	557 865,76 €
Dépense	Investissement	23-Immobilisations en cours	750 000,00 €	353 331,00 €
Dépense	Investissement	27-Autres Immobilisations	3 000,00 €	2 500,45 €
Dépense	Investissement	Total	2 751 000,00	1 338 544,08

2. Section d'investissement : les recettes

Sens	Section	Chapitre	BP+ DM 2015	CA 2015
Recette	Investissement	021-Vir de la section de fonctionnement	1 087 000,00 €	0,00 €
Recette	Investissement	024-Produits de cessions	270 961,45 €	0,00 €
Recette	Investissement	040-Op d'ordre de transfert entre sections	198 138,55 €	480 222,96 €
Recette	Investissement	041- Opérations patrimoniales	65 319,83 €	63 309,71 €
Recette	Investissement	10-Dotations, fonds divers et réserves	773 010,00 €	795 901,19 €
Recette	Investissement	13-Subventions d'investissement	294 867,80 €	120 325,01 €
Recette	Investissement	16- Emprunt et dépôt et cautionnement	61 702,37 €	800,00 €
Recette	Investissement	27 - créances sur transfert déduction de tva	0,00 €	12 319,83 €
Recette	Investissement	Total	2 751 000,00	1 472 878,70

3. Section d'investissement : les résultats

	Investissement	
	dépenses ou déficit	recettes ou excédents
Résultats reportés	628 294,91	
Opérations de l'exercice	1 338 544,08	1 472 878,70
Résultats de l'exercice 2015		134 334,62
Résultats de clôture	493 960,29	
Restes à réaliser	344 108,66	172 411,20
Solde des restes à réaliser	171 697,46	
Résultats définitifs	665 657,75	

III. QUELQUES REALISATIONS 2015

Il a été procédé au recensement général de la population vernolienne : la commune a recruté 8 agents recenseurs en janvier et février 2015.

31 concessions ont été reprises et réhabilitées au cimetière.

La toiture du gymnase a été remplacée et une isolation a été posée.

La façade de la mairie a été restaurée car les pierres étaient fortement corrodées ; la devise de la République a été apposée.

Le bâtiment pour six chevaux au centre hippique a été presque en totalité construit par les agents des services techniques.

Le cabinet médical du docteur Daveaux a ouvert le 2 juillet 2015 après des travaux de réhabilitation.

Le marché de voirie a permis la réparation de nombreuses séquences de trottoirs et d'enrobés sur la voirie.

Tous les copieurs ont été remplacés par des appareils neufs dans les écoles et les services de la commune.

57 ordinateurs neufs ont été mis en service dans les écoles en septembre 2015.

Le serveur de la mairie a été remplacé et sa capacité en mémoire fortement augmentée.

Un système de WIFI a été installé à la mairie.

La première phase du plan de dématérialisation s'est concrétisée par la mise en place du parafeur électronique en mai 2015 pour les mandats et titres à transmettre au trésor public.

Le plan d'aménagement de la voirie et des espaces publics a été voté par le Conseil Municipal.

Idem pour l'agenda d'accessibilité programmé.

L'instruction des documents d'urbanisme a été transférée au service mutualisé basé à Pont Sainte Maxence.

Une place de parking pour personne à mobilité réduite a été créée rue des Grouettes.

La ville a effectué l'achat d'un véhicule spécialisé de nettoyage « le Citycat ».

Un nouveau camion-benne a été acquis pour le service des espaces verts.

La commune a mis en place, avec un partenaire départemental « la MOAT » une mutuelle de village pour tous les habitants qui le souhaitent.

Des jeunes de moins de 25 sont accueillis dans les services municipaux dans le cadre du dispositif départemental « pass-permis » ; ce qui leur permet de recevoir une dotation de 600 € en échange de 70 heures d'actions citoyennes dans les services municipaux.

Le service de l'eau potable est depuis le 1^{er} juin 2015 en délégation de service public.

L'immeuble du 5 rue Victor Hugo a été vendu pour la création d'un nouveau restaurant à Verneuil.

L'ancienne pharmacie du 3 rue Victor Hugo a été achetée pour y installer l'office de tourisme qui occupait un local loué à un particulier.

Les terrains jouxtant la rue du jeu d'arc ont été acquis à l'amiable pour constituer une réserve foncière et le bailleur social Oise Habitat a rétrocédé la rue du jeu d'arc à la commune.

Un terrain de la rue des briquettes a été vendu à l'Opac de l'Oise pour qu'elle y construise 11 logements conventionnés.

IV. CONCLUSION

Le bilan financier 2015 est très positif. L'excédent de la section de fonctionnement est supérieur à celui de 2014. Le taux d'épargne brut est supérieur à 20%.

La ville se désendette chaque année sans souscrire de nouveaux emprunts et rejoindra, à moyen terme, les taux moyens d'endettement de la strate.

Les crédits d'investissement permettent de répondre aux besoins et leur taux de réalisation, si on ne considère que les dépenses réelles, sont réalisées à 61,6% et à 78,5% avec les dépenses engagées et reportées.

Pour autant, compte tenu du contexte budgétaire national et des nouvelles contraintes budgétaires exogènes, il nous appartiendra de maintenir une vigilance soutenue sur la maîtrise des dépenses.

Suite à la présentation du Compte Administratif 2015 « Ville » et du tableau des résultats ci-dessous :

Libellés	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou	Recettes ou	Dépenses ou	Recettes ou	Dépenses ou	Recettes ou
	déficits	excédents	déficits	excédents	déficits	excédents
Résultats Reportés		834 146,43 €	628 294,91 €			205 851,52 €
Opérations de l'exercice	4 498 579,78€	5 346 098,92 €	1 338 544,08€	1 472 878,70€	5 837 123,86€	6 818 977,62€
Résultats de l'exercice		847 519,14 €		134 334,62€		981 853,76 €
Résultats de clôture		1 681 665,57€	493 960,29 €			1 187 705,28€
Restes à réaliser			344 108,66 €	172 411,20 €		
Solde des Restes à Réaliser			171 697,46 €		171 697,46€	
Résultats définitifs		1 681 665,57 €	665 657,75 €			1 016 007,82 €

Après l'avis favorable de la commission des finances du 9 mars 2016,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur LAHAYE, Monsieur le Maire ayant quitté la séance, à l'unanimité, approuve le **Compte Administratif 2015 « Ville »** :

- 1) Le résultat de clôture de la section de fonctionnement s'élève à **+1 681 665,57 €**
- 2) Le résultat de clôture de la section d'investissement est de **- 493 960,29 €**
- 3) Le Conseil Municipal prend acte des restes à réaliser : 344 108,66 € en dépenses
et de 172 411,20 € en recettes

Soit un solde des restes à réaliser de **- 171 697,46 €**

Et un besoin de financement de la section d'investissement de 665 657,75 €.

2016/18 Compte Administratif 2015 « Ville » - Affectation du résultat de fonctionnement

Après avoir approuvé le **Compte Administratif « Ville » 2015** présenté par Monsieur le Maire, constatant les résultats comptables, et, conformément à l'instruction comptable M14, il convient d'affecter l'excédent de fonctionnement 2015.

Compte tenu des **résultats de l'exercice 2015** qui sont caractérisés par :

- Un excédent sur la section de fonctionnement de **1 681 665,57 €**
- Un besoin de financement sur la section d'investissement de **665 657,75 €** ;

Après l'avis favorable de la commission des finances du 9 mars 2016,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'affecter l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2015, soit **1 681 665,57 €** de la manière suivante :

Budget primitif 2016

* Inscription de **665 657,75 €** en section d'investissement
(**Article 1068**) – « Excédent de fonctionnement capitalisé » pour couvrir le besoin de financement

* et de reporter le solde, soit **1 016 007,82 €** en section de fonctionnement
(**Résultat reporté article 002** en recette de fonctionnement).

2016/19 Budget Primitif 2016 « Ville »

Note de présentation du Budget Primitif 2016

Le Budget Primitif est un document qui prévoit et autorise les recettes et les dépenses. Il permet d'informer le Conseil Municipal sur la situation financière de la collectivité et de présenter les grandes orientations pour l'année à venir. Les budgets des collectivités doivent toujours être votés en équilibre réel et sincère suivant un calendrier établi par la Loi : avant le 15 avril de l'année N.

La structure d'un budget primitif intègre différentes parties : la section de fonctionnement et la section d'investissement qui se composent, toutes deux, d'une colonne dépenses et d'une colonne recettes. Dans chaque colonne, il existe des chapitres, qui correspondent à chaque type de dépenses ou de recettes, ces chapitres étant eux-mêmes divisés en articles.

La section de fonctionnement regroupe :

- Les dépenses nécessaires au fonctionnement de la collectivité (charges à caractère général, de personnel, de gestion courante, intérêts de la dette, dotations aux amortissements, provisions).
- Les recettes que la collectivité peut percevoir des transferts de charges, de prestations de service, des dotations de l'Etat, des impôts et taxes, et éventuellement des reprises sur provisions et amortissements que la collectivité a pu effectuer.

La section d'investissement comporte :

- En dépenses : le remboursement de la dette et les dépenses d'équipement de la collectivité (travaux en cours, opérations pour le compte de tiers...).
- En recettes : les emprunts, les dotations et subvention de l'Etat.

L'application du budget est gouvernée par la séparation des ordonnateurs et des comptables. Le comptable public est chargé d'exécuter les dépenses et les recettes selon les indications de l'ordonnateur, mais il ne lui est pas subordonné. En effet, il est responsable personnellement et sur ses propres deniers des opérations comptables de la commune. C'est un fonctionnaire de l'Etat dépendant du corps des comptables du trésor public.

Ce projet de budget, soumis au vote de l'assemblée, se traduit par une volonté de :

- **Pour les dépenses**
 - Stabiliser les dépenses de fonctionnement
 - Optimiser les charges générales
 - Négocier âprement chaque marché
 - Limiter la progression de la masse salariale aux contraintes réglementaires
 - Supprimer les dépenses non utiles
- **Pour les recettes**
 - Limiter la hausse des tarifs car l'inflation est très faible
 - Ne pas augmenter la fiscalité malgré la baisse inouïe des dotations de l'Etat
 - Ne recourir à l'emprunt que si cela s'avère indispensable.

V. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Le montant du budget primitif 2016 s'élève à 8 172 475 € dont 5 930 000 € en section de fonctionnement, soit 71,6% du budget total.

Section de fonctionnement : les dépenses

Les dépenses de fonctionnement ne progressent globalement que de 0,74% et à l'exception des charges de gestion courantes qui sont impactées par des hausses de contribution (notamment celle des services de secours du SDIS). Les charges de personnel sont proposées avec une progression de 0,8% par mesure de prudence.

Sens	Section	Chapitre	BP 2015	BP 2016
Dépense	Fonctionnement	011-Charges à caractère général	1 350 000,00 €	1 350 000,00 €
Dépense	Fonctionnement	012-Charges de personnel et frais assimilés	2 250 000,00 €	2 270 000,00 €
Dépense	Fonctionnement	014-Atténuations de produits	60 000,00 €	60 000,00 €
Dépense	Fonctionnement	023-Virement à la section d'investissement	1 087 000,00 €	1 039 000,00 €
Dépense	Fonctionnement	042-Op d'ordre de transfert entre sections	198 138,55 €	200 613,60 €
Dépense	Fonctionnement	65-Autres charges de gestion courante	710 000,00 €	760 386,40 €
Dépense	Fonctionnement	66-Charges financières	188 789,13 €	200 000,00 €
Dépense	Fonctionnement	67-Charges exceptionnelles	43 072,32 €	50 000,00 €
Dépense	Fonctionnement	Total	5 887 000,00	5 930 000,00

Section de fonctionnement : les recettes

Les recettes de fonctionnement progressent également de 0,74% (règle de l'équilibre) par rapport au budget primitif de 2015. Le chapitre 74 subira la baisse de la dotation globale de fonctionnement dans les mêmes proportions que l'an dernier pour contribuer au redressement des finances de l'Etat. Le chapitre impôts et taxes progresse, pour la partie fiscalité, au rythme des bases imposé par la loi de finances pour 2016 : 1,01%. Le chapitre 013 est proposé en baisse par mesure prudentielle (par exemple : les remboursements pour les arrêts maladie sont aléatoires).

Sens	Section	Chapitre	BP 2015	BP 2016
Recette	Fonctionnement	Résultat de fonctionnement reporté	834 146,43 €	1 016 007,82 €
Recette	Fonctionnement	013-Atténuations de charges	75 000,00 €	15 000,00 €
Recette	Fonctionnement	042-Op d'ordre de transfert entre sections	0,00 €	0,00 €
Recette	Fonctionnement	70-Produits des services, du domaine etc.	300 000,00 €	300 000,00 €
Recette	Fonctionnement	73-Impôts et taxes	4 082 358,00 €	4 113 992,18 €
Recette	Fonctionnement	74-Dotations, subventions et participations	461 596,00 €	350 000,00 €
Recette	Fonctionnement	75-Autres produits de gestion courante	132 750,00 €	130 000,00 €
Recette	Fonctionnement	76-Produits financiers	0,00 €	0,00 €
Recette	Fonctionnement	77-Produits exceptionnels	1 149,57 €	5 000,00 €
Recette	Fonctionnement	Total	5 887 000,00	5 930 000,00

VI. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Le montant prévisionnel de cette section s'équilibre, en recettes et en dépenses à la somme de 2 300 000 €. Les grandes masses se détaillent comme suit (y compris les reports).

Section d'investissement : les dépenses

Le budget 2016 permet de proposer des investissements nouveaux pour un montant de 1 009 000 €.

Les dépenses reportées sont de 344 K€.

Au plan comptable de BP à BP, les dépenses d'investissement sont en baisse de 9%. Toutefois, si on neutralise le solde d'exécution négatif de l'exercice 2015 reporté en dépenses au BP 2016, les dépenses d'équipement 2016 ne baissent plus que de 8,5% par rapport au BP2015. Il convient de rappeler que l'exercice 2015 a été celui de l'engagement des crédits destinés à la construction du nouvel équipement communal structurant de l'allée du marais.

Sens	Section	Chapitre	BP 2015	BP 2016
Dépense	Investissement	001-Solde d'exécution de la sect. invest. Reporté	628 294,91 €	493 960,29 €
Dépense	Investissement	040-Op d'ordre de transfert entre sections	0,00 €	0,00 €
Dépense	Investissement	041-Opérations patrimoniales	50 000,00 €	63 475,00 €
Dépense	Investissement	16-Emprunts et dettes assimilées	331 756,57 €	331 631,05 €
Dépense	Investissement	20-Immobilisations incorporelles	138 188,20 €	102 734,40 €
Dépense	Investissement	21-Immobilisations corporelles	623 760,32 €	915 042,21 €
Dépense	Investissement	23-Immobilisations en cours	750 000,00 €	335 632,05 €
Dépense	Investissement	27-Autres Immobilisations	3 000,00 €	0,00 €
Dépense	Investissement	Total	2 525 000,00	2 242 475,00

Section d'investissement : les recettes

Il est à noter qu'au chapitre 10 (compte 1068) se trouve une somme d'environ 666 K€ correspondant au montant affecté en recettes d'investissement au titre de l'excédent de fonctionnement 2015 (contre 643 K€ en 2015).

Plusieurs demandes de subvention d'équipement ont été sollicitées mais en l'absence d'engagement, il n'a pas été prévu de crédits pour ce chapitre.

Aucun emprunt nouveau n'est prévu en 2016.

Sens	Section	Chapitre	BP 2015	BP 2016
Recette	Investissement	021-Virement de la section de fonctionnement	1 087 000,00 €	1 039 000,00 €
Recette	Investissement	024-Produits de cessions	961,45 €	1 000,00 €
Recette	Investissement	040-Op d'ordre de transfert entre sections	198 138,55 €	200 613,60 €
Recette	Investissement	041- Opérations patrimoniales	50 000,00 €	63 475,00 €
Recette	Investissement	10-Dotations, fonds divers et réserves	773 010,00 €	765 975,20 €
Recette	Investissement	13-Subventions d'investissement	65 890,00 €	172 411,20 €
Recette	Investissement	16- Emprunt et dépôt et cautionnement	350 000,00 €	0,00 €
Recette	Investissement	27 - créances sur transfert déduction de tva	0,00 €	0,00 €
Recette	Investissement	Total	2 525 000,00	2 242 475,00

VII. PROGRAMME EN INVESTISSEMENT 2016

La politique de maintenance de l'ensemble du patrimoine communal (écoles, salles de sport, salles culturelles, musée, et autres) sera poursuivie.

Les principales opérations nouvelles d'achat et de travaux inscrites au programme d'investissement 2016 consistent à :

- L'accessibilité dans les écoles par référence à l'Ad'Ap (agenda d'accessibilité programmée)
- La réhabilitation de l'ancienne pharmacie
- Aménagement d'une voirie entre la rue de l'égalité et la salle des fêtes
- Divers petits matériels techniques et remplacement d'un véhicule
- Remplacement du minibus
- La réfection du hall mairie
- Le changement des huisseries mairie
- L'accessibilité du magasin « douce heure »
- La reprise de concessions au cimetière – 2^{ème} tranche
- La restauration de la fresque de la villa des Tronces - 2^{ème} partie
- La réfection de sols de 2 classes à l'école maternelle Jean de la Fontaine
- Changement des stores de l'école Jules FERRY
- Fermeture du préau-parking des ateliers
- Assainissement de la voirie Jeannette
- Acquisition de terrains en réserve foncière
- Remplacement du portail au manoir Salomon de Brosse
- Réfection des calvaires
- Extension du réseau de vidéoprotection
- Travaux pour économies d'énergie sur le réseau d'éclairage public
- Réhabilitation de trottoirs au vert village
- Fin de l'aménagement du bâtiment pour chevaux au centre hippique
- Remplacement de tampons d'assainissement

VIII. CONCLUSION

Les dépenses de fonctionnement ne progressent que de 0,7% et il n'est pas prévu d'augmentation des taux de fiscalité locale.

Les recettes de fonctionnement prennent en compte la progression de 1% des bases d'imposition.

Malgré un programme d'investissement conséquent, il n'y aura pas de souscription d'emprunt nouveau en 2016.

Les investissements sont financés par le virement de la section de fonctionnement et les recettes internes (FCTVA, affectation, ordre).

Les dépenses reportées sont programmées à hauteur de 344 K€ en dépenses et 172 K€ en recettes.

La ville continue de se désendetter, ce qui permettra d'envisager les budgets suivants avec une plus grande marge de manœuvre.

C'est un budget qui comporte une structure financière saine avec un programme d'investissement ambitieux tout en conservant un taux d'épargne élevé.

Le projet de Budget Primitif 2016 « Ville », conforme à l'instruction M14, s'élève globalement à **8 172 475 €**.

Il s'équilibre comme suit :

SECTION D'INVESTISSEMENT

RECETTES

2 242 475 €

Dont :

Reports RAR 172 411,20 €

Affectation 665 657,75 €

Propositions nouvelles 1 404 406,05 €

Dont recettes d'ordre :

Virement de la section de fonctionnement : 1 039 000 €

Amortissements : 200 613,60 €

DEPENSES		2 242 475 €
Dont :		
Reports	344 108,66 €	
Résultats reportés	493 960,29 €	
Propositions nouvelles	1 404 406,05 €	
<i>Dont dépenses d'ordre : 63 475,00 €</i>		

SECTION DE FONCTIONNEMENT

RECETTES		5 930 000 €
Dont :		
Résultat reporté	1 016 007,82 €	
Propositions nouvelles	4 913 992,18 €	

DEPENSES		5 930 000 €
Dont fonctionnement courant	: 4 690 386,40 €	
<i>Et dépenses d'ordre</i>	<i>1 239 613,60 €</i>	
Dont :		
<i>Virement à la section d'investissement</i>	<i>: 1 039 000 €</i>	
<i>Amortissements</i>	<i>200 613,60 €</i>	

Après l'avis favorable de la commission des finances du 9 mars 2016,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité par 21 voix « pour », et 4 « abstentions », adopte le **Budget Primitif 2016 « Ville » et ses annexes**, étant précisé que le vote est réalisé par chapitre tant en fonctionnement qu'en investissement.

4 « abstentions »
Mmes GEINDREAU – LEGRAND
Mrs LORTHIOIS (*par pouvoir à Mme GEINDREAU*) – Mr CHALLIER

2016/20 Taux des trois taxes directes locales 2016

Compte tenu de la revalorisation des valeurs locatives foncières votée par le Parlement de 1 %, et des besoins de financement de la section de fonctionnement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général des Impôts ;

	Anciens taux	Taux proposés pour 2016
Taxe d'habitation	11,89 %	11,89 %
Foncier bâti	16,30 %	16,30 %
Foncier non bâti	61,46 %	61,46 %

Après l'avis favorable de la commission des finances du 9 mars 2016,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **fixe le taux des trois taxes directes locales pour l'exercice 2016**, comme présenté ci-dessus.

2016/21 Acomptes des subventions communales 2016 pour les associations

Il est proposé au Conseil Municipal d'accorder aux associations un acompte de subvention au titre de :

L'année 2016 selon le tableau ci-dessous :

Concours aux associations 2016

ASSOCIATIONS VERNOLIENNES		
	Subvention globale versée en 2015	Acomptes versés en Mars 2016
<i>AEVH</i>	3 860,00 €	2 316,00 €
<i>AFR - Familles Rurales</i>	270,00 €	162,00 €
<i>ALATE</i>	2 680,00 €	1 608,00 €
<i>Amicale des Pêcheurs de Verneuil-en-Halatte</i>	3 015,00 €	1 809,00 €
<i>ASPAG</i>	1 615,00 €	969,00 €
<i>AS Verneuil</i>	4 130,00 €	2 478,00 €
<i>AST Verneuil</i>	1 310,00 €	786,00 €
<i>Amis du Vieux Verneuil</i>	2 660,00 €	1 596,00 €
<i>CHORALE de Verneuil-en-Halatte "Le Chœur des Aulnes"</i>	1 805,00 €	1 083,00 €
<i>CLUB DE L'AMITIE</i>	850,00 €	510,00 €
<i>COMITE DE JUMELAGE</i>	3 225,00 €	1 935,00 €
<i>COMITE DES FETES</i>	2 235,00 €	1 341,00 €
<i>Comité d'Œuvres Sociales</i>	10 800,00 €	6 480,00 €
<i>Club Cyclo Touriste et Pédestre</i>	1 450,00 €	870,00 €
<i>Club Léo Lagrange</i>	4 495,00 €	2 697,00 €
<i>Ecole de Musique</i>	8 164,00 €	4 898,00 €
<i>JARDINS FAMILIAUX</i>	405,00 €	243,00 €
<i>KARATE-DO SHOTOKAN</i>	1 230,00 €	738,00 €
<i>OT-SI</i>	3 110,00 €	1 866,00 €
<i>TOVH</i>	4 000,00 €	2 400,00 €
<i>UNC</i>	3 095,00 €	1 857,00 €
<i>U.N.R.P.A.</i>	3 330,00 €	1 998,00 €
<i>Vélo club Verneuil</i>	810,00 €	486,00 €
<i>Pars courir Verneuil</i>	650,00 €	390,00 €
<i>Verneuil Sporting Club Judo</i>	1 875,00 €	1 125,00 €
<i>TOTAL 1</i>	71 069,00 €	42 641,00 €

Après l'avis favorable de la commission des finances du 9 mars 2016,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accorde aux Associations Vernoliennes un acompte de subvention (60% de la subvention totale 2015) au titre de l'année 2016.

2016/22 Redevances, Taux et Tarifs 2016

Conformément à l'avis favorable de la commission des finances du 9 mars 2016 et aux orientations du DOB du 17 février 2016, il est proposé au Conseil Municipal de fixer les redevances, taux et tarifs 2016 comme suit :

COMMUNE DE VERNEUIL-EN-HALATTE

REDEVANCES, TARIFS & TAUX 2016

Date d'effet	Dénomination	Tarif 2014	Tarif 2015	TARIF 2016
01.04	Carte informatisée Bibliothèque	2,50 €	2,50 €	2,50 €
	<u>Inscription bibliothèque :</u>			
01.04	Extérieurs adultes	9,00 €	9,00 €	9,00 €
01.04	Ext. Enfants – 16 ans	4,60 €	4,60 €	4,60 €
01.04	Pénalité par semaine de retard et par livre	0,30 €	0,30 €	0,30 €
	<u>Inscription restaurant scolaire :</u>			
01.09	Tickets de cantine (application formule révision de marché)	3,76 €	3,78 €	3,90 €
01.09	<i>Pénalité repas sans réservation</i>	3,00 €	3,00 €	3,10 €
01.09	Adultes	4,75 €	4,75 €	4,90 €
01.09	Tickets de cantine enfants extérieurs	-	6,00 €	6,00 €
01.04	Droits de place (1e ml)	1,57 €	1,60 €	1,60 €
01.04	Camion vitrine (6m)	15,50 €	17,00 €	17,50 €
01.04	Forfait camion-vente	122,00 €	135,00 €	140,00 €
01.04	Jardins Familiaux	Gratuit	Gratuit	Gratuit
01.04	Le Stère de Bois	40,00 €	41,00 €	42,00 €

BUDGET ASSAINISSEMENT

Date d'effet	Dénomination	Tarif 2014	Tarif 2015	TARIF 2016
à compter de la prochaine facturation	Surtaxe communale eaux usées, le m3 hors taxes	0,35 €	0,60 €	0,85 €
01.04	Participation assainissement collectif par logement (P.A.C)	1 473,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €
01.04	Participation assainissement immeuble (P.A.C.) prix applicable par cage d'escalier desservant au moins 3 logements	4 419,00 €	4 500,00 €	4 500,00 €

BUDGET EAU POTABLE

Date d'effet	Dénomination	Tarif 2014	Tarif 2015	TARIF 2016
à compter de la prochaine facturation	Prix de l'eau potable M3 hors taxes	0,65 €	0,45 €	0,25 €
	Entretien prix du compteur hors taxes (selon type)	8,65 €	8,65 €	DSP
		13,50 €	13,50 €	DSP
		18,65 €	18,65 €	DSP

	Location branchement hors taxes (selon type)	6,15 €	6,15 €	DSP
		8,98 €	8,98 €	DSP
		12,00 €	12,00 €	DSP

BUDGET RÉGIE DE TRANSPORT

Date d'effet	Dénomination	Tarif 2014	Tarif 2015	TARIF 2016
01.04	Mise à disposition du car avec chauffeur (par km)	2,53 €	2,60 €	2,80 €

TARIFS DES FÊTES

Date d'effet	Dénomination	Tarif 2014	Tarif 2015	TARIF 2016
-	BAL	-		
01.04	Entrée de bal sur réservation	10,00 €	10,00 €	10,00 €
01.04	Entrée de bal sans réservation	12,00 €	12,00 €	12,00 €
01.04	Entrée de bal pour enfants jusqu'à 13 ans	Gratuit	Gratuit	Gratuit
01.04	Consommation jus de fruit et bière	2,00 €	2,00 €	2,00 €
01.04	Coupe de Champagne	-	-	3,00 €
01.04	Consommation café et petite bouteille d'eau	0,80 €	0,80 €	0,80 €
01.04	Bouteille champagne	18,50 €	18,50 €	18,50 €
01.04	Sandwich	2,50 €	2,50 €	2,50 €
01.04	Pâtisserie	2,00 €	2,00 €	2,00 €
	BROCANTE : DROITS DE PLACE	-		
	<i>Extérieurs et professionnels de VERNEUIL-EN-HALATTE</i>			
01.06	2 ml	12,00 €	13,50 €	13,50 €
01.06	6 ml	30,00 €	33,00 €	33,00 €
	<i>Habitants et Associations de VERNEUIL-EN-HALATTE</i>			
01.06	2 ml	6,20 €	6,20 €	6,20 €
01.06	6 ml	14,40 €	14,40 €	14,40 €
	MARCHE DE NOEL : DROITS DE PLACE	-		
01.04	Chalet équipé (unité par jour)	MI : 5€	25,00	25,00 €
01.04	Abri rapide (unité par jour)	-	-	20,00 €
	FETE PATRONALE			
01.04	Tir à balles	56,50 €	57,00 €	57,00 €
01.04	Crève-ballons	56,50 €	57,00 €	57,00 €
01.04	Pic-ballons	56,50 €	57,00 €	57,00 €
01.04	Manège d'enfants	106,00€	107,00 €	107,00 €
01.04	Manège d'avions	106,00€	107,00 €	107,00 €
01.04	Auto-skooter	232,00€	234,00 €	234,00 €
01.04	Confiserie	56,50 €	57,00 €	57,00 €
01.04	Cascade	56,50 €	57,00 €	57,00 €
01.04	Manèges adultes et adolescents	172,00€	234,00 €	234,00 €
	SOIRÉE CULTURELLE & EXPOSITIONS	-		
01.04	Entrée	5,00€	5,00 €	5,00 €
	Musée Serge RAMOND			
01.04	Entrée Adulte	5,00 €	5,00 €	5,00 €
01.04	Entrée Enfant	2,50 €	2,50 €	2,50 €
01.04	Groupe adultes	4,20 €	4,20 €	4,20 €
01.04	Groupe enfants	2,00 €	2,00 €	2,00 €

01.04	Groupe enfants musée+ atelier gravure	3,30 €	3,30 €	3,30 €
01.04	Spécial pass Verneuil	3,30 €	3,30 €	3,30 €
	<u>Location de matériel pour collectivité & organisme</u> <u>(hors CCPOH)</u>			
01.04	Podium mobile de 45 m2	200,00 €	200,00	200,00 €
01.04	Podium 2mX1m - l'unité	5,00 €	5,00 €	5,00 €
01.04	10 Grilles d'exposition	10,00 €	10,00	10,00 €

Franceline LEGRAND souhaite faire une déclaration par rapport au prix des tickets de cantine :

« Monsieur le Maire, lors de la soirée des méritants, vous avez dit en préambule à votre discours que la solidarité était primordiale dans les temps difficiles que nous vivons, ce à quoi j'adhère totalement et ce dont je vous remercie car en effet la solidarité dans notre société, outre le lien social qu'elle tisse, est avant tout un gage essentiel de paix.

Aussi je ne comprends pas le choix politique du Conseil Municipal. Comme l'a souligné Fabien LORTHIOIS au dernier conseil municipal, ne pas augmenter le taux d'imposition des Vernoliens n'est pas positif si en contrepartie on augmente le prix des services. Or, c'est ce qui se passe pour le prix du ticket de cantine scolaire. Son montant a été augmenté et est passé à 3,90€ autant dire 4€. Lorsque j'ai signalé à la dernière commission des finances que cela me paraissait trop cher, il m'a été répondu que tous les inscrits payaient sans problème ce montant. Je ne le nierai pas, cela me semble le moindre des choses puisque l'inscription est un engagement ; mais le problème n'est pas là. Y a-t-il à Verneuil des enfants qui ne sont pas inscrits à la cantine et qui rentrent seuls chez eux pendant midi parce que la cantine est trop chère. J'en ai connu lorsque j'enseignais encore à l'école Calmette et depuis les conditions de vie ne se sont pas améliorées. Si on consulte les chiffres de l'INSEE pour Verneuil – 2012 pour les derniers publiés, 5 % des 30-49 ans c'est-à-dire de ceux qui sont en âge d'avoir des enfants scolarisés, vivent au-dessous du seuil de pauvreté. 21 % des ménages fiscaux ne sont pas imposables, ce qui suppose que leurs revenus sont bien faibles. Les parents de ces familles n'ont pas les moyens de payer la cantine : 16 € par semaine, 64 € par mois pour un enfant ! Par ailleurs, nous construisons des logements sociaux – ce dont on ne peut que se féliciter car c'est cela aussi la solidarité – ce qui va très certainement augmenter d'année en année à Verneuil le taux des familles à faibles revenus. Ces logements sont construits la plupart du temps à la périphérie de la commune. Il n'y a plus qu'un seul car scolaire, ce qui a pour effet d'augmenter le temps de trajet entre le domicile des enfants et l'école. Ces enfants donc, parmi les plus défavorisés, vont se voir privés de cantine scolaire, pour devoir subir quatre fois par jour des trajets longs et fatigants, ne vont pas pouvoir s'intégrer socialement comme les autres enfants. Les priver de cantine scolaire est grave socialement, médicalement aussi. En effet, les repas au restaurant scolaire sont équilibrés (ou devrait l'être) ce qui est très important pour la santé de ces enfants. Monsieur le Maire, il va falloir maintenant mettre les mots en pratique. Le mot « solidarité » ne doit pas rester qu'un concept, il faut le mettre en œuvre et imaginer des à présent une politique sociale qui permette de le concrétiser. Cela ne se fera pas en augmentant le prix des services destinés aussi et surtout aux plus défavorisés. »

Christian MASSAUX répond qu'effectivement un des deux cars scolaires a été supprimé. Chacun en connaît les raisons ; le car scolaire restant prend les enfants de la Rue des Bois, de Mont La Ville et de l'INERIS. Si on trouve une seule commune dans l'Oise qui effectue un transport scolaire communal pour les écoles élémentaires alors qu'on le lui fasse savoir. Certes, ce n'est pas une raison mais cela coûte très cher. Pour les tickets de cantine, ils sont facturés à l'unité 3,75 €. Ce service coûte en réalité entre 6 et 7€. Si vous allez voir dans une commune voisine, comme Pontpoint par exemple, le ticket de cantine est à plus de 6€. À Mortefontaine, c'est de 7 à 8€.

Pour les logements sociaux, on doit en favoriser la construction parce qu'il y a une Loi qui le prescrit sinon on n'en ferait peut-être moins compte tenu des difficultés rencontrées avec les prescriptions de l'Architecte des Bâtiments de France.

Christine PAPI dit que le prix du ticket de cantine ne passera à 3,90€ qu'au 1^{er} septembre prochain et que cela ne fera donc que 0,15€ d'augmentation. Il faut y inclure la prise en charge des enfants pendant cette pause méridienne.

Christian MASSAUX dit qu'effectivement les enfants ne vont pas tous à la cantine. Il ne connaît pas d'enfants qui n'y vont pas parce que le tarif est trop élevé mais certains n'y vont pas parce qu'ils vont chez leurs grands-parents ou parce que leurs parents ne travaillent pas.

Christine PAPI dit à Franceline LEGRAND qu'elle est très étonnée de son discours parce qu'en tant qu'ancienne enseignante, et justement parce qu'elle a été proche des enfants et des parents, elle n'a jamais vu un enfant ne pas pouvoir manger. Ce discours ne correspond pas du tout à Verneuil, il peut correspondre à d'autres communes, mais Verneuil non.

Franceline LEGRAND répond qu'elle n'a pas dit qu'étaient refusés des enfants mais que certains parents n'inscrivaient pas leurs enfants.

Christine PAPI répond que c'est leur choix et il n'y a pas de famille en grande difficulté.

Christian MASSAUX dit qu'il n'a jamais refusé d'enfants à la cantine même si le repas n'était pas payé.

Franceline LEGRAND répond que cela fait longtemps maintenant qu'elle a pris sa retraite et que les conditions de vie à Verneuil évoluent.

Christine PAPI répète qu'à Verneuil il n'y a pas de famille en grande difficulté. Elle participe à tous les conseils d'école et peut dire que dans la commune ce n'est pas le cas.

Christian MASSAUX sait qu'il y a des enfants dont les parents ne travaillent pas ; ils rentrent donc chez eux, c'est tout à fait normal et c'est un choix familial.

Frédéric MARCEL demande si c'est si vrai que tous les logements sociaux sont construits en périphérie, car il est assez surpris.

Christian MASSAUX lui répond que c'est inexact.

Frédéric MARCEL dit à *Franceline LEGRAND* qu'elle devrait faire attention à ce genre de déclaration, car cela porte préjudice à la politique de logements sociaux de la commune car il y en a beaucoup en cœur de village.

Franceline LEGRAND rétorque qu'elle n'a pas dit tous les logements sociaux, mais la plupart.

Christian MASSAUX précise que la plupart sont en centre-ville, 40 logements sociaux sont dans la rue du jeu d'arc et il rappelle qu'il va bientôt y en avoir 40 de plus en face du cimetière. Ce n'est pas du tout à l'extérieur ou en périphérie mais en centre-bourg.

Claudine LAULAGNET explique qu'il y en a aussi rue du Petit Heumont et qu'il y a le transport scolaire.

Christian MASSAUX demande à *Franceline LEGRAND* à quel endroit elle préférerait que ces logements sociaux soient construits ?

Franceline LEGRAND répond qu'elle aimerait qu'ils réfléchissent ensemble et comme pour la cantine, il y a d'autres solutions dont on pourrait parler en commission.

Christine PAPI répond à *Franceline LEGRAND* qu'avec ce discours, elle fait un constat, mais qu'on ne voit pas trop ce qu'elle veut proposer. Elle lui demande quelles solutions car il n'y a aucune demande en provenance des parents, on ne va pas aller créer des problèmes alors qu'il n'y a pas eu de demandes de ce type.

Christian MASSAUX dit qu'il en est de même à propos du car scolaire, il y a eu des réflexions et 2 ou 3 réunions, mais maintenant c'est terminé ; les parents amènent leurs enfants à l'école normalement. Toutefois, il y a encore des enfants qui vont de l'école Calmette à la bibliothèque et on nous sollicite pour le car. Il peut assurer qu'ailleurs cela ne se passe pas ainsi.

Philippe KELLNER pense qu'il faut se méfier des statistiques et on est bien placé dans l'éducation nationale pour savoir les interpréter. En effet, on s'aperçoit que parfois des jeunes ne vont pas dans les cantines scolaires par ce qu'on leur propose un repas différent ; qui est un repas équilibré bien pensé par des spécialistes : un hors-d'œuvre, un plat de résistance, un dessert etc... Et pour beaucoup chez eux, c'est des pâtes, des frites ou de la purée.

Christine PAPI dit que manger équilibré pour 16 € dans la semaine n'est pas hors de prix.

Philippe KELLNER dit que pour le car scolaire, on en avait parlé, dans le passé, on marchait pour aller à l'école et on a peut-être eu le tort d'offrir un trop grand confort.

Ginette COCU rappelle que le coût d'achat d'un deuxième car c'est 200 000 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité par 21 voix « pour », et 4 « abstentions », fixe les tarifs municipaux comme indiqués ci-dessus à compter de leurs dates d'effet.

4 « abstentions »

Mmes GEINDREAU – LEGRAND

Mrs LORTHIOIS (par pouvoir à Mme GEINDREAU) – Mr CHALLIER

Pour clôturer la partie des affaires financières, *Christian MASSAUX*, souhaite remercier le personnel communal, pour l'élaboration du budget, qui a beaucoup travaillé, *Xavier GRUET*, *Marie France LENAIN* et d'autres qui ne sont pas présents. *Marie-France LENAIN* a fait plusieurs allers-retours par jour dans le bureau de *Xavier GRUET* pendant la construction de ce budget et du DOB.

Il remercie aussi les élus qui ont voté ce budget bien qu'il ait été dommage qu'il y ait eu des abstentions sans explications de vote. Personne n'est obligé de donner des explications mais si quelqu'un le souhaite il est encore possible de prendre la parole pour l'expliquer.

Personne ne souhaite prendre la parole.

2016/23 Modification du tableau des effectifs de la commune

Suite à la réussite au concours de rédacteur territorial organisé par le centre de gestion de la fonction publique territoriale par un agent de la commune, il est proposé de créer un poste de rédacteur à temps complet à compter du 1^{er} avril 2016.

Dans le même temps, il convient de supprimer un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet. Le comité technique a donné un avis favorable lors de sa réunion du 7 mars 2016.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** de créer un poste de Rédacteur Territorial à temps complet à compter du 1^{er} avril 2016.
- **DÉCIDE** de supprimer concomitamment un poste d'Adjoint Administratif principal de 2^{ème} classe.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

Informations diverses

Christian MASSAUX informe que les travaux du bâtiment communal allée du marais avancent vite puisque la couverture, les portes et fenêtres sont posées.

Christian MASSAUX informe que le 16 mars, il y aura une commission d'urbanisme où l'on parlera de découpage de terrain, on a prévu que lorsqu'il y a découpage de terrains la demande sera soumise à l'avis de la commission ; il y aura aussi d'autres sujets.

Christian MASSAUX informe que la première pierre de la rue des briquettes sera posée fin juin.

Christian MASSAUX informe que le permis de Oise Habitat rue de la joie sera déposé fin mars puisque le préfet a donné l'autorisation à Oise Habitat d'acheter les terrains.

Christian MASSAUX informe au sujet de constructions qui se feraient place Sarraill, l'Architecte des Bâtiments de France a donné, encore, un avis défavorable pour faire des logements sociaux. L'État nous impose de faire du logement social et l'Architecte des Bâtiments de France, qui est un service de l'État, nous en empêche et cela fait pour trois projets différents. Il a un nouveau rendez-vous avec monsieur le sous-préfet la semaine prochaine pour en parler parce que cela ne va plus.

Christian MASSAUX informe que la date du Trail est reportée au 3 juillet 2016.

Christian MASSAUX informe de l'extension de la crèche 1,2,3 soleils, la crèche inter entreprise qui est sur l'INERIS ; il y a une extension qui se fera, non pas autour de la crèche elle-même, mais ils ont loué un local, celui de PromoFrance. Cette crèche sera pour l'INERIS, la base aérienne et l'entreprise Legrand.

Christian MASSAUX informe au sujet du SMOTHD, le Très Haut Débit dans l'Oise, Verneuil est concerné pour 2017. Les travaux seront faits à partir de 2017 pour recevoir le Très Haut Débit sur la commune.

L'ordre du jour étant épuisé et plus aucune question n'étant posée, Monsieur le MAIRE remercie l'assemblée et lève la séance à 20h40

-◇-◇-◇-

La parole est ensuite donnée au public.

Christian MASSAUX
Maire de VERNEUIL-EN-HALATTE